



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 79 520 780 500
Référence de l'avis : 22 65 4051491 40
Contrat de prélèvement : M3 65 0094805 61
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365009480561

Numéro de propriétaire : 129 N00023 Z

Département d'imposition : 650
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 129
CASTELNAU-MAGNOAC

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50
- pour le montant de votre impôt :
SDIF HAUTES PYRENEES
CELL FONC DEP
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

NICHOLLS MARGARET ROSE
NICHOLLS BARBARA ANN
23 RTE DE TOULOUSE
65230 CASTELNAU MAGNOAC

Somme à prélever

156,00 €

Montant de vos taxes foncières 628,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 472,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	59,00 €	15 novembre 2022	38,00 €
17 octobre 2022	59,00 €		

Compte bancaire : FR76 1310 6005 002X XXXX XXX6 566
Identifiant de la banque : AGRIFRPP831
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	62,00 €	15 juin 2023	62,00 €
15 février 2023	62,00 €	17 juillet 2023	62,00 €
15 mars 2023	62,00 €	16 août 2023	62,00 €
17 avril 2023	62,00 €	15 septembre 2023	62,00 €
15 mai 2023	62,00 €	16 octobre 2023	62,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.